

Conseil d'administration de Nantes Université du 26 septembre 2025
Compte rendu de la liste « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche »

*Compte rendu rédigé par les élu·es de la liste « Ensemble... » : nous mentionnons uniquement les points qui nous semblent les plus importants. Nos interventions et remarques sont en italique. Pour plus de précisions : contactez-nous.
La numérotation est celle de l'ordre du jour.*

1. Informations générales

La Présidence introduit le CA en parlant du campus qui est attaqué depuis le 18 septembre, avec une fête qui dégénère avec de l'alcool, des tags ciblant des personnels de l'université. L'université a porté plainte.

C'est une attaque contre l'université. Elle se fait le relais du « ras le bol » des personnes travaillant sur ce campus.

Le 22 septembre : organisation d'une réunion non autorisée avec la présence d'un étudiant exclu de l'université. Il a été demandé à ce groupe de partir. En coordination avec la préfecture, quatre policiers ont demandé au groupe de partir et cela s'est fait dans le calme. La présidente constate le mépris de ces personnes par rapport à l'université.

Le 23 septembre : des personnes participant à l'AG sont entré·es violemment dans le Pôle étudiant. Au regard du risque, elle a appelé la police qui a conseillé de fermer le campus.

Le 24 septembre : blocus du campus Tertre par une cinquantaine de personnes ; la décision a été prise de fermer le campus.

La présidente indique que la situation est insupportable : personnes cagoulées, collègues énervé·es, bâtiment dégradé, tags nominatifs, il est aussi intolérable de devoir faire respecter les décisions de la commission de sécurité par la force.

Interventions sur ce sujet :

L'élu de l'UNI revient sur les événements, il salue la décision d'appeler les forces de l'ordre et salue le nouveau règlement intérieur qui sera plus ferme. Il ne s'agit plus d'idéologie, mais de sécurité.

Les élu·es de la liste Ensemble lisent le communiqué des organisations syndicales du 24/09/25.

Communiqué CGT – FSU – SUD-Éducation-FO de l'université de Nantes « Interventions policières sur le campus Tertre : une réponse disproportionnée et inacceptable »

La Présidente dit qu'il est inadmissible de voir des personnes cagoulées sur le campus. Si ce qu'elle a décidé correspond à une ligne dure, elle est sur une ligne dure. Les opinions doivent être assumées à visage découvert.

Le campus a été fermé. La présidente a demandé un point presse sur le campus. À un point presse, les représentants syndicaux ne devaient pas s'immiscer, elle ne s'immisce pas aux points presse des organisations syndicales.

Une élue Interasso intervient pour dire que les événements ont un impact trop important sur les conditions d'enseignement. Les élu·es soutiennent les manifestations, mais pas les dégradations.

L'élu Union pirate dénonce la pression policière sur des étudiants élu·es syndicaux sur le campus Tertre le jour de la fermeture (mardi) et fait la déclaration suivante :

« À la suite de ces événements, intimidations de syndicalistes étudiant·e·s : En attendant la venue de la Présidente sur le campus, plusieurs syndicalistes et élu·e·s de nos organisations ont été mis à part par un groupe de policiers. Notre identité a été contrôlée, nous avons été palpés, nos sacs fouillés, et ils nous ont repoussés hors des limites du campus. Là-bas, une voiture de police nous attendait. Elle nous a suivis et surveillés sur plusieurs mètres, roulant sur le trottoir et sur les lignes de tram. Questionnés, les agents de police nous ont répondu que nous n'avions plus le droit de nous rendre sur le campus aujourd'hui, apparemment en raison de notre statut de syndicaliste.

D'autres étudiant·e·s ont visiblement pu traverser le campus sans être inquiété·e·s par la police. Ces agents nous ont suivis jusqu'à un café, roulant au pas pour ne pas nous perdre de vue. Avec plusieurs syndicalistes étudiant·e·s et enseignant·e·s chercheur·euse·s, nous nous sommes rendus de nouveau sur le campus pour assister à la conférence de presse de Carine Bernault et pouvoir échanger avec les services. Les quatre membres des syndicats professionnels ont été contrôlés ».

L'élue Solidaires étudiant·es indique que la réunion publique de lundi se réunit depuis 2 ans ; pourquoi lundi y a-t-il eu une telle démonstration de force ? Il y a ensuite trop de rumeurs dramatiques sur ce qui s'est passé. Il n'y a pas de personnes cagoulées qui soient entrées dans les amphis.

Ensemble : D'après ce que nous savons, sans les événements de lundi, l'AG de mardi, prévue depuis dix jours, n'aurait pas envisagé d'envahir le Pôle étudiant ni de dégrader le campus, le blocage de jeudi n'aurait pas eu lieu (les actions prévues par les organisations étudiantes en cette journée d'action nationale n'en parlaient pas), et il n'y aurait pas eu de manifestation ce matin avant ce CA. Il est important que l'escalade cesse : le campus ne pourra pas être évacué à chaque journée d'action, si les organisations décident de se mobiliser sur le campus Tertre : par exemple la semaine prochaine.

Réponse de la présidente : il a été demandé au groupe de sortir. Elle s'élève contre le fait que les événements aient commencé cette semaine. Elle considère que l'escalade a commencé il y a deux ans lors des élections étudiantes, et au printemps dernier avec des fêtes sauvages sur le campus et la multiplication des tags.

Ensemble regrette l'enchaînement des événements et interroge : à quoi et à qui sert la surenchère ? Tous les élu·es, chacun·es dans son rôle, doivent être mesuré·e. Voir l'université fermée est très regrettable. Nous devons arrêter cette surenchère.

La présidence présente les grands dossiers stratégiques de l'année

ACADÉMIQUES

- ✓ Plan d'action COARA (Coalition pour l'Avancement de l'Évaluation de la Recherche)
- ✓ Feuille de route science avec et pour la société de l'EPE
- ✓ Feuille de route pour un positionnement institutionnel et durable des intelligences artificielles génératives
- ✓ Critères et méthodes partagées pour une offre de formation pertinente et soutenable

QUALITÉ DE VIE UNIVERSITAIRE ET VIE DE CAMPUS

- ✓ Feuille de route lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- ✓ Grands principes et réalisations de la QVCT à Nantes Université

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ✓ Schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE) dans le cadre du Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR
- ✓ Rapport de la conférence de développement durable sur la vie de campus

IMMOBILIER DURABLE

- ✓ Feuille de route immobilière de l'EPE

L'élue UNSA demande des éléments sur ce qui s'est passé à l'IRS.

Réponse du vice-président (VP) recherche : une réunion exceptionnelle de la F3SCT pour suivre la situation. Il s'agit d'un incident avec des odeurs très gênantes. Le bâtiment a été évacué avec une intervention des pompiers et la décision a été prise de fermer tout le bâtiment.

Les produits qui ont été à l'origine de l'incident se sont répandus et ont gêné beaucoup de collègues. Le 6e étage a été rouvert, les 3e et 4e étages doivent rester fermés. Les autres étages n'ont pas été touchés par les émanations. Le souci est de savoir quand les deux étages pourront être ouverts. Nous ne savons pas quel produit a été à l'origine de l'incident, mais il n'y a plus de traces suspectes dans ces étages.

Certaines personnes ont encore peur de revenir dans le bâtiment : une cellule psychologique a été mise en place pour les aider.

3. Contrat pluriannuel d'objectifs et d'engagement (CPOE) de l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire

Le CPOE est présenté par la directrice de l'école. Ce contrat concerne tous les volets du travail : enseignement, recherche, vie étudiante (par exemple, la maison de la santé)... La présence dans l'établissement expérimental (EPE) NU est une force pour l'école. Le CPOE a été accepté par le directoire à l'unanimité.

Ensemble remarque que le contrat concerne 2024-2027, nous votons donc un document qui ne sera mis en place qu'à mi-parcours, nous nous en étonnons. Nous sommes intéressé-es par le travail fait à Saint-Nazaire. Nous regrettons de ne pas avoir d'informations sur le type de personnels qui s'engagent dans la recherche.

Réponse : l'école est un établissement public de coopération culturelle (EPCC). L'école de Saint-Nazaire est récente et la vie étudiante se met en place.

Les professeur-es de l'école sont de la fonction publique territoriale et sont des enseignant-es artistiques qui n'ont pas le même statut que dans l'ESR. Ce sont le plus souvent des artistes et la formation est dédiée à la pratique. L'histoire de l'art est portée par des enseignant-es, qui sont docteur-es ou HDR. L'évolution se fera avec la mise en place du doctorat. Le statut des enseignant-es qui est différent entre les écoles nationales et régionales est à l'étude au ministère de la Culture. L'inscription dans l'EPE entraîne le besoin d'une harmonisation.

L'école fait l'objet d'un CPOE avec Nantes Université : la différence entre CPOE et CPOM est que pour un CPOE, il n'y a pas de moyens budgétaires mis dans la structure par Nantes Université.

Ensemble demande ce qu'il reste des pratiques amateurs dans l'école.

Réponse : c'est la mission historique des écoles d'art qui est conservée. Il y a plus de 1 200 amateurs et ces pratiques amateurs et d'enseignement supérieur se nourrissent les unes des autres.

Vote POUR à l'unanimité

4. L'Observatoire des Sciences de l'Univers - Nantes Atlantique (OSUNA)

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'OSUNA

Eric Beucler présente l'OSUNA (unité d'appui et de recherche)

2009 : création d'une UMS (Unité Mixte de Service)

6 laboratoires ayant plusieurs porteurs et une Unité d'Appui et de Recherche.

Les missions d'un OSU sont spécifiques : contribuer à des services d'acquisitions de données d'observations... Cela permet de garder une pérennité des données.

Il y a 25 observatoires en France. L'OSUNA fédère également des recherches pluridisciplinaires et compte 170 personnes réparties dans tous les laboratoires pour travailler. Le budget est d'environ 200 000 € largement financé par le CNRS (73 %).

C'est aujourd'hui le 1er CPOM de l'OSUNA, qui est hors pôle.

L'élu Union pirate demande comme l'OSUNA envisage le développement, souhaité, de l'activité d'enseignement.

Réponse : ce n'était pas prévu dès la création du fait du développement historique des OSU.

Ensemble : les questions d'organisations sont complexes : les laboratoires sont dans les pôles, il est compliqué de comprendre pourquoi l'OSUNA est hors pôles. Cela complique aussi la gestion. Il y a une structure, mais le fonctionnement est difficile. Il serait plus intéressant d'intégrer l'OSUNA dans un pôle. Le contrat a déjà commencé en 2024, les financements seront-ils bien versés en 2025 ou 2026 ?

Réponse : l'OSUNA, comme l'INSPE, n'a pas voulu intégrer un pôle, car cela aurait été trop réducteur. L'enjeu de transversalité des missions est fondamental. Avec le recul, cela est un peu compliqué. La visibilité est plus importante qu'avant.

Vote POUR à l'unanimité

5. Conseil d'orientation stratégique (COS) de Nantes Université - retours sur les premiers travaux

Intervention de J.-M. Rapp, président du COS. Le COS est constitué de personnes extérieures à l'établissement, issues du monde universitaire ou non. Il fait une veille sur les orientations stratégiques de l'établissement.

Le président présente les membres du COS et le travail accompli :

3 séances ont eu lieu :

- juin 2024 : séance d'installation et définition de pistes de travail ;
- décembre 2024 : séance de cadrage sur la stratégie internationale ;
- juin 2025 : enjeux et calendrier de la fin de l'expérimentation. Enjeux de la santé et visite du futur CHU.

Les pistes de travail définies :

- excellence du recrutement à privilégier ;
- politique internationale à développer ;
- rôle des étudiants : renforcer la réflexion collective ;
- périmètre scientifique à élargir au-delà de la santé et l'industrie du futur ;
- cartographie des programmes et offre de formation à étudier ;
- renforcement des pôles de l'interdisciplinarité ;
- espace public : développer des événements fédérateurs pour tous les citoyens.

Le COS répondra aussi aux demandes de la direction. La stratégie internationale a été développée. De septembre à décembre 2024, le travail avec le directoire a été lancé.

Les membres du COS se verront 3 fois par an. La présidente signale l'importance de ce travail, principalement sur la stratégie internationale.

Ensemble : comment le COS prend-il en compte les différences entre Nantes université et les établissements membres de Nantes université ? Au CA, la question du périmètre se pose toujours...

Réponse : la grille de lecture par rapport aux établissements ou à l'institution est toujours à prendre en compte dans tous les établissements. Il vaut mieux mettre l'accent sur la communauté de destin.

6. Répartition des ressources – 2 ans après

Le point est présenté par le VP CA. En 2023, le chantier sur la répartition des ressources de l'établissement a été lancé. Il est important de respecter l'équité entre les composantes. Le travail sur les dotations de fonctionnement a été jugé non prioritaire.

Modalités de répartition de la dotation pour les charges d'enseignement

Un constat a été dressé en 2023 avec l'étude du nombre d'étudiants par enseignant.

Les UFR de psychologie et de droit sont les moins bien dotées.

4 groupes d'UFR ont été distingués, selon le taux d'encadrement :

- Plus de 35 étudiants / enseignant
- De 24 à 35 étudiants / enseignant
- Entre 19,4 et 24 étudiants / enseignant
- Moins de 19,4 étudiants / enseignant (en dessous de la moyenne)

La volonté est d'améliorer la situation des UFR les moins bien dotées : la situation s'y est améliorée, la moyenne est passée de 19,4 étudiants / EC à 18. Cependant la situation s'est dégradée à certains endroits, par exemple pour l'UFR d'histoire.

De 2021 à 2024 : on note une baisse du nombre d'étudiants dans l'établissement (- 1 773), mais une hausse du nombre de postes sur masse salariale état (+50). Cela participe à l'amélioration de la situation.

Les UFR de psychologie et droit ont changé de groupes : il n'y a plus de composante avec plus de 35 étudiants par EC. Le travail doit être poursuivi.

RH pour les BIATSS :

Présentation par la directrice générale des services (DGS).

La diversité des missions complique la cartographie des emplois. 54 activités ont été définies, regroupées en 6 thématiques.

L'évaluation doit se faire par pôle.

La DGS illustre son propos en présentant l'analyse faite pour une activité. Le nombre d'ETPT est analysé par catégorie, statuts, âge, genre, financement ou par rapport au nombre d'étudiants. Les définitions d'activité ont été affinées.

Ce bilan sera utilisé pour l'analyse de la répartition de moyens et la révision des objectifs. Il ne sera pas possible de réorganiser par pôle, mais les tendances de rééquilibrage sont plus visibles.

Les 54 activités seront communiquées aux élu-es et les évolutions seront étudiées tous les deux ans.

Le VP formation présente un **nouveau modèle de la répartition de la dotation pour charge d'enseignement (DCE)**. Le potentiel enseignant (nombre d'heures de service x nombre d'enseignants en poste) est insuffisant pour assurer toutes les heures d'enseignement. La DCE vise à financer, dans chaque UFR, les heures d'enseignement excédentaires par rapport au potentiel enseignant. La question est donc celle de la répartition entre les UFR de l'enveloppe de DCE ; cette répartition tient compte des heures d'enseignement / étudiant, des effectifs des étudiant-es et du potentiel enseignant.

Un nouveau modèle de répartition a été proposé aux composantes et aux pôles en avril et juillet 2024, qui ne se sont pas opposés. Le modèle doit être transparent et équitable, mais en restant simple à gérer pour l'obtention des informations.

Le H/e représente le nombre d'heures d'enseignement par étudiant. Cela représente l'investissement de l'établissement dans la formation et présente aussi la spécificité de chaque formation. Cela permet aussi de souligner les modifications des techniques pédagogiques.

L'effectif des étudiants est compté hors alternants, car les recettes perçues pour l'apprentissage par l'établissement financent directement l'enseignement. Les alternants sont donc exclu-es du nombre d'étudiants.

Le potentiel des enseignants est le nombre d'enseignants payés par la masse salariale État et ressources propres. Les enseignants payés par l'alternance ne sont pas comptés.

La DCE définit le nombre d'heures par UFR qui sont valorisées.

Il faudra mettre en place une trajectoire sur trois ans pour faire les adaptations.

Le VP formations pense que le taux d'encadrement H/é n'est pas tenable aujourd'hui dans certaines composantes.

Il faut définir des H/é cibles qui se détachent de ce qui est constaté en faisant le bilan des pratiques. Le travail sera fait plutôt tous les trois ans.

Le VP conclut en disant qu'il faudra une « évolution des modalités pédagogiques de manière très concertée ». L'analyse au sein des composantes va être déclinée au niveau des départements.

Un élu étudiant demande d'où vient le taux horaire utilisé : 50 € /h.

Réponse : c'est un taux moyen réel.

Eric Beucler : l'UFR Sciences est très sous dotée avec un H/é très faible, cela pose un problème de différence avec les écoles d'ingénieurs et les IUT par ex.

Réponse : les IUT ont des cadrages nationaux de la formation qui sont différents du système LMD. Il y a aussi un travail d'accompagnement des alternants qui nécessite du temps.

Ensemble : C'est surtout la professionnalisation des IUT qui explique le nombre d'heures important.

Pourquoi intégrer les heures d'enseignements des apprentis dans le calcul du ratio H/é, mais ne pas compter ensuite les apprentis dans le nombre d'étudiants par lequel on multiplie le ratio ? Si les heures d'enseignements relatives à l'apprentissage doivent être financées par l'apprentissage, ce qui est légitime, les apprentis doivent être sortis de tout le calcul.

Avec un nombre important d'apprentis : l'IUT devrait « rembourser » des heures.

Réponse : le H/é des alternants est le même que celui des étudiants classiques. Mais s'il n'y avait que des alternants, ce seraient simplement les financements des entreprises qui devraient financer l'enseignement. L'état ne finance que les formations initiales hors apprentissage.

Ensemble : nous soulignons la faible cohérence des données : on utilise certaines données à N-2, certaines à N-1. Il faut utiliser les mêmes années de référence, sinon de fait ça ne reflète pas la réalité des charges d'enseignement.

Réponse : c'est pour éviter de travailler avec des données trop anciennes. L'objectif est de calculer pour l'année N-1, mais ce n'est pas toujours possible. Il y a aussi la question des périodes analysées (année civile vs année universitaire) qui complique les choses.

Ensemble : enfin, avec les propositions de formules de calcul qui permettent de fait d'avoir les informations précises par composante, il n'y a aucune raison pour que l'enveloppe soit ensuite distribuée aux pôles de manière globale qui doivent la redistribuer. Ça rajoute une charge de travail et de la complexité. Quel est l'apport de l'existence du pôle ?

Réponse : cela permet aux pôles de définir des enveloppes polaires pour soutenir des projets spécifiques.

Élu étudiant : il y a un point absent, on ne parle pas des besoins humains de personnels administratifs.

Réponse : les missions d'appui sont fondamentales, mais la réflexion ne se fait pas au même niveau.

Ensemble : la réponse n'est pas satisfaisante sur la répartition par pôle. Les pôles auront la possibilité de ne pas respecter l'équité entre les UFR, ce qui est contraire à l'effet recherché.

Les calculs et informations sont connus par composantes et il est étonnant que la répartition soit faite au niveau du pôle. Par exemple, dans le pôle sciences, il n'y a pas de marge de manœuvre pour les IUT.

Intervention de Michel Catala (directeur du pôle Humanités) : le système par pôle est intéressant et il est aussi important de voir comment les dotations sont « consommées ». Il peut y avoir des différences entre les UFR.

Par exemple, les dotations pourraient être données à 80 % puis le solde serait réparti suivant les projets et la consommation.

Ensemble demande ce que signifie l'affirmation selon laquelle il faudra une « évolution des modalités pédagogiques de manière très concertée ». Quel est le lien avec le H/é ?

Réponse : si on fait varier le H/é en droit et sciences politiques d'une heure, cela correspond à 3 600 heures en plus. Cela implique par exemple de dédoubler les heures TD.

Ensemble demande une précision : est-ce que ça ne concerne donc que la structuration des maquettes en CM/TD/TP ?

Réponse : pas seulement, cela peut être aussi la mise en place de la pédagogie par projet, par exemple.

Vote : POUR 23, CONTRE 6 (dont Ensemble), abstention 1 (Ensemble)

7. Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale

Les grands principes du SD DD&RSE (tels que définis par le plan climat du MESR) : c'est un document stratégique qui doit permettre de se doter d'une capacité d'action et de donner de la visibilité aux chantiers engagés en transversalité

Il intègre l'ensemble des activités de l'établissement : de son cœur de métier jusqu'aux fonctions supports.

Un incontournable : **le bilan d'émissions de gaz à effet de serre**. Il faut trouver une métrique pour mettre en œuvre une décarbonation.

Les dépenses les plus lourdes en émissions de GES sont les

- déplacements en tenant compte des déplacements étudiants ;
- achats, biens et services : fonctionnement et coût des repas ;
- biens immobilisés.

Il est important de développer la subsidiarité du travail. Il est important de travailler sur la gestion des espaces non bâtis (par exemple la gestion des espaces verts).

Comment mettre en œuvre ce schéma ? L'objectif est que chacun s'en empare pour savoir ce qu'il peut faire.

Question sur le numérique : il est plus facile et écologique de travailler sous Linux alors que le passage à Windows 11 est aussi très problématique et onéreux pour les ordinateurs qui deviennent obsolètes.

Vote : POUR à l'unanimité

8. Stratégie de Nantes Université sur le territoire vendéen (pour discussion) - point REPORTE

9. Demandes d'accréditation

a. Licence professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction

Avait été intégrée dans les BUT mais il est nécessaire de garder une formation sur la construction bois.

Vote : POUR à l'unanimité

b. Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Même raison pour un parcours géologie de l'aménagement. Cela permet de rendre la formation plus lisible.

Vote : POUR à l'unanimité

10. Adhésion à des groupements d'intérêt scientifique (GIS)

C'est une reconnaissance de la qualité du travail des laboratoires qui sont concernés et cela permet d'accéder à des équipements internationaux.

a. GIS SLICES-FR (Scientific LargeScale Infrastructure for Computing/Communication Experimental Studies - France) (pour approbation)

Les contributions sont prises en charge par les laboratoires 10 000 € HT / an (LS2N + IETR), mais l'engagement ne sera pas pris pour 10 ans, mais seulement pour 2 ans.

Vote : POUR à l'unanimité

b. GIS IBISBA-FR (Infrastructure for Biotechnology Services for Biomanufacturing – France) (pour approbation)

GEPEA : 5 000 €/an.

Ensemble : les autres tutelles du GEPEA ne sont pas concernées, c'est étonnant. Que disent ONIRIS et IMT ?

Réponse : la plateforme Algosolis fonctionne grâce aux agents du laboratoire dont Nantes Université est tutelle. Ce sont simplement les établissements universitaires qui valident l'adhésion au GIS. Le CNRS donne son avis au niveau national.

Vote : POUR 29, CONTRE 1

11. Cadrage des heures complémentaires pour les enseignants et enseignants-chercheurs – Actualisation

Toutes les heures complémentaires n'ont pas pu être payées durant l'année de transition. À partir de 2025/2026, les dépassements ne seront plus possibles.

Les définitions de postes au concours se feront aussi en analysant les heures complémentaires.

Les cas dérogatoires resteront possibles, mais doivent être très limités.

Ensemble : évidemment les heures faites doivent être payées. Les collègues ont fait plus d'heures que la décision votée au CA. Sur la base du prévisionnel qui se met en place, les collègues doivent être alertés s'il y a des dépassements connus.

Nous rappelons les difficultés posées par la délibération d'avril : dans les départements peu dotés, il est difficile de travailler sans heures complémentaires.

Vote : POUR à l'unanimité